

Édition 2022 : Samedi 16 juillet de 18h à minuit

Formulaire à retourner avant le 1^{er} juin 2022

Cadre réservé à l'administration :

Dossier complet : Oui Non Date d'arrivée du dossier : ___ / ___ / 2022

Coordonnées de l'exposant :

Nom / Prénom : _____
Raison sociale / Enseigne : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Tél. fixe : _____ Tél. mobile : _____
E-mail : _____
Site internet : _____

Statut de l'exposant (fournir les justificatifs nécessaires)

SIRET N° _____
Auto ou micro-entrepreneur :
 Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés
 Inscrit au Répertoire des Métiers
Artiste adhérent à la Maison des Artistes : N° _____

Créations proposées :

Alimentaire Accessoires de mode Arts de la table Bijouterie
 Décoration Jeux, jouets Peinture / Caricature
 Autre (à préciser) : _____

Liste précise des produits mis à la vente :

Besoins :

L'exposant devra apporter son propre matériel d'exposition (*rallonges électriques si nécessaires également*).

Type d'étalage : _____

Métrage linéaire souhaité : _____

Besoin en électricité : Oui Non

Autre besoin (à préciser) : _____

Droit d'emplacement :

- **Un chèque de caution de 40€ à remettre avec ce dossier de candidature**

- Coût du mètre linéaire : 1€40

Nombre de mètres linéaires : _____ X 1€40 = _____ €

Le paiement de l'emplacement se fera sur place lors du passage du placier



Déclaration sur l'honneur :

Je soussigné(e) _____ certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies. En cas de fausse déclaration, je m'expose à l'exclusion immédiate et définitive du Marché artisanal nocturne estival (sans dédommagement, ni contrepartie).

Date : ___ / ___ / 2022

Signature :

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)



Service évènementiel - Mairie de Pignans
7 place de la mairie
evenements@pignans.fr | 04 94 13 54 90

INFORMATIONS GENERALES :

Toute demande incomplète ou hors délais ne sera pas instruite.

Le marché nocturne a lieu le samedi 16 juillet 2022 au cœur du village de Pignans 83790 de 18h à minuit

Toute absence doit être justifiée auprès du service Evènement de la commune de Pignans.

La place attribuée ne pourra être choisie par l'exposant et ne pourra être modifiée.

L'exposant s'engage à laisser son emplacement propre après son départ.

Heure d'installation prévue à partir de 16h.

PIÈCES À FOURNIR :

- Pièce d'identité du demandeur
- Toute demande incomplète ou hors délais ne sera pas instruite
- Extrait du Registre de Commerce ou des Métiers datant de moins de 3 mois à la date de la manifestation
 - Copie de l'assurance à responsabilité civile et professionnelle, en cours de validité
 - Déclaration de début d'activité d'auto-entrepreneur (à justifier)

Règlement Général sur la Protection des Données : Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer votre candidature. Les données enregistrées sont conservées 6 années. Elles sont réservées à l'usage de la direction concernée et ne pourront être transmises, le cas échéant, qu'aux agents de la direction. Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez demander communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant par voie postale : Mairie de Pignans - À l'attention du délégué à la protection des données - 7, place de la mairie - 83790 Pignans ou bien par mail : donnees-perso.rgpd@pignans.fr

